Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE

TOURRETTES-SUR-LOUP

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES RELATIF AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN

CARTE DES PENTES 1/10 000

Le Préfet des Alpes-Maritimes
Georges-François LECLERC

Août 2018

PRESCRIPTION DU PPR : arrêté du 27 juillet 2015 portant modification de l'arrêté du 13 août 2003 prorogé par arrêté du 27 juin 2018
ENQUETE DU : 12 mars 2018 AU : 13 avril 2018
APPROBATION DU PPR : 31 AOUT 2018

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
SERVICE DEPLACEMENTS *RISQUES* SECURITE

SOL CONCEPT

LEGENDE

CLASSES DE PENTE

- > 100 %
- 67-100 %
- 58-67 %
- 51-58 %
- 46-51 %
- 36-46 %
- 26-36%
- 16-26 %
- 6-16 %
- < 6 %
- Périmètre d'étude

N